

Réorientation des patients aux urgences d'Arcachon

En raison d'une affluence importante de patients aux Urgences ne relevant pas de la médecine d'urgence, et en lien avec les effectifs médicaux actuels d'urgentistes, une nouvelle organisation est mise en place à compter du 1er février 2023.

Tout patient se présentant de manière spontanée aux Urgences sans avoir préalablement contacté le centre 15, sera examiné par un infirmier d'accueil et d'orientation. Après avis médical, et si le patient ne relève pas de soins en urgence, celui-ci sera réorienté vers son médecin traitant ou se verra proposer des créneaux de consultations de soins non programmés.

L'objectif de cette démarche est de prioriser les urgences vitales et/ou graves.

Le Centre Hospitalier d'Arcachon rappelle à cette occasion la nécessité absolue de contacter le 15 avant toute venue spontanée au service des Urgences de l'hôpital.